



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°02/2023
Du 08 février 2023**

Le trois février deux mil vingt-trois, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du huit février deux mil vingt-trois à vingt heures en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 03 février 2023

Date d'affichage de la convocation : 03 février 2023

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 20

À l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 13

Procurations : 3

Séance du 08 février 2023

Étaient présents à l'ouverture de la séance:

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN et Danièle MEYER, Adjointes

Monsieur Pascal BOEHM, Adjoint

Mesdames Magalie ANSTETT, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP, Boutheina MZIOU

Messieurs Alfred KLEITZ, Julien PUEYO, Daniel ROUYER

Absents excusés:

Madame Brigitte MULLER

Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH donne pouvoir à Madame Magalie ANSTETT

Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Sandra HADAS

Monsieur Steve WOLFFER donne pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Monsieur le Maire

Arrivée de Monsieur Steve WOLFFER en séance à 20h45 lors du point 2023 – 023.

Absents :

Mesdames Valentine FRITSCH et Lucie MEIER

Monsieur Marc VOGEL

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h10.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2023 – 014 Désignation d'un secrétaire de séance

2023 – 015 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

Affaires financières

2023 – 016 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Hochfelden Dettwiller Handball (HDH)

2023 – 017 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Groupement Ornithologique du Refuge Nord-
Alsace (GORNA)

2023 – 018 Fixation du tarif des droits de place pour le Marché de Printemps

2023 – 019 Avenant à la convention d'avance remboursable signée avec le Club Patrimoine

Ressources humaines

2023 – 020 Prolongation du contrat d'un agent du service technique

Urbanisme

2023 – 021 Acquisitions foncières

Informations

2023 – 022 Déclarations d'intention d'aliéner

2023 – 023 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2023 – 014 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Boutheïna MZIOU d'être secrétaire de séance.
Madame Boutheïna MZIOU accepte cette proposition.

2023 – 015 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

Monsieur Alfred KLEITZ souhaite que sa déclaration exprimée lors du point 2023 – 004 soit modifiée pour être plus conforme à sa demande : il demande à ce que « la réalisation » et non pas « l'attribution » des lots 20 et 21 soit maintenue à 2024.

Monsieur le Maire assure qu'il prend note de cette demande et indique que le nécessaire sera fait pour apporter cette correction à la délibération.

Aucune autre observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **12 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

Affaires financières

2023 – 016 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Hochfelden Dettwiller Handball (HDH)

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

Alors que l'équipe féminine du HDH, pensionnaire de Nationale 3 Territoriale, disputait dans la salle polyvalente un match l'opposant à l'équipe de Mulhouse-Kingsheim, une infiltration d'eau sur l'aire de jeu a conduit à l'interruption définitive du match.

Suite à cet incident, le club a dû s'acquitter d'une amende, couvrant notamment les frais de déplacement de l'équipe adverse ainsi que ceux de l'arbitre du match.

Lors de sa séance du 11 janvier 2023, la Commission des Finances a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à destination du HDH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **12 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** des membres présents et représentés :

APPROUVE le versement au HDH d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 €.

2023 – 017 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace (GORNA)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace (GORNA) est le centre d'accueil pour oiseaux et mammifères en détresse, entièrement géré par des bénévoles, qui a apporté les soins nécessaires au hibou Grand-Duc, rendu à la nature le 31 octobre 2022. L'association a ainsi participé à la réintroduction de cette espèce.

Cette information avait été transmise au Conseil Municipal lors de la séance du 02 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** le versement au GORNA d'une subvention exceptionnelle de 300,00 €.

2023 – 018 Fixation du tarif des droits de place pour le Marché de Printemps 2023

Rapporteur : Christine GEBUS

Suite au succès de l'édition 2022 du Marché de Printemps, il a été décidé de reconduire cet évènement en 2023.

Par conséquent, il importe de fixer un tarif pour les droits de place, tant pour les exposants extérieurs que pour les associations dettwilleroises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE**, pour l'édition 2023 du Marché de Printemps, la fixation d'un tarif des droits de place de 2,00 € par mètre linéaire, tant pour les exposants extérieurs que pour les associations dettwilleroises.

2023 – 019 Avenant à la convention d'avance remboursable signée avec le Club Patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la convention en date du 22 avril 2010 fixant les modalités de remboursement de l'avance remboursable d'un montant de 32 000,00 € consentie au Club Patrimoine par la commune de Dettwiller ;

Vu les différents avenants à cette convention ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une avance remboursable d'un montant de 32 000,00 € avait été consentie par convention datant du 22 avril 2010 au Club Patrimoine pour le financement de la parution du Tome 2 du livre « Dettwiller-Rosenwiller : Bachknippe Gescht un Hit ». Au 31 décembre 2022, le Club Patrimoine a remboursé la somme de 21 600,00 €.

Monsieur le Maire propose de modifier les modalités de remboursement par avenant à la convention pour le Tome 2, à savoir :

- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2023,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2024,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2025,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2026,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2027,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2028,
- 1 200,00 € pour le 31 janvier 2029,
- 2 000,00 € pour le 31 janvier 2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **12 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** des membres présents et représentés :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'avance remboursable signée avec le Club Patrimoine.

Ressources humaines

2023 – 020 Prolongation du contrat d'un agent du service technique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contrat de l'un des agents du service technique est arrivé à échéance le 15 janvier 2023.

Dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, il convient de prolonger ce contrat pour une durée de six mois, soit du 16 janvier au 16 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prolongation du contrat de cet agent du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE la prolongation du contrat de cet agent du service technique.

Urbanisme

2023 – 021 Acquisitions foncières

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la rénovation de la voirie de la rue du Ruisseau, il y a lieu d'acquérir une partie du chemin appartenant à l'Association Foncière, section n°64, parcelle 363, afin que ce tronçon soit intégré dans le domaine privé de la commune.

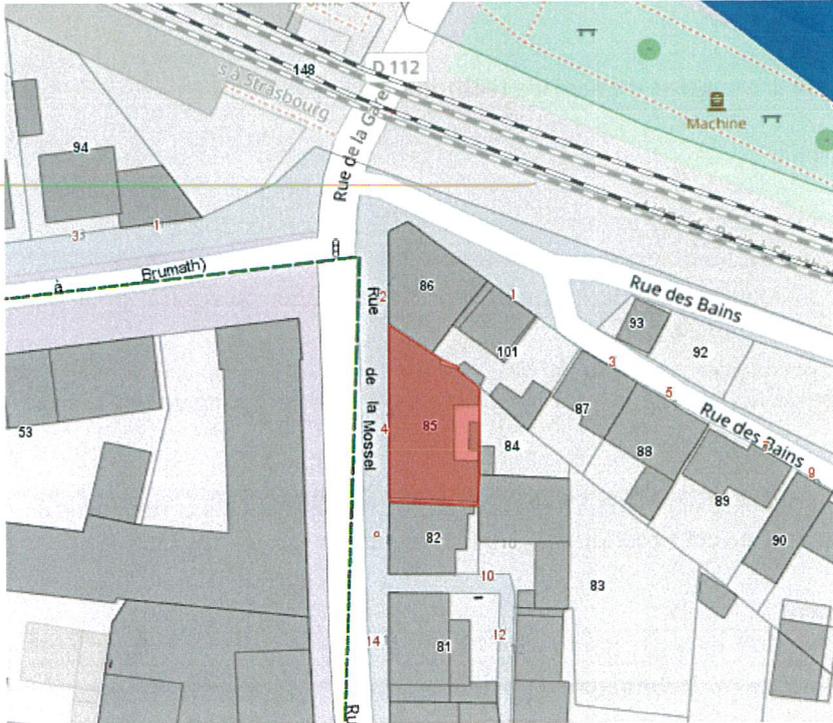
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un accord de principe pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
AUTORISE Monsieur le Maire à détacher ce morceau par arpentage avant acquisition.

Informations

2023 – 022 Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Monsieur le Maire

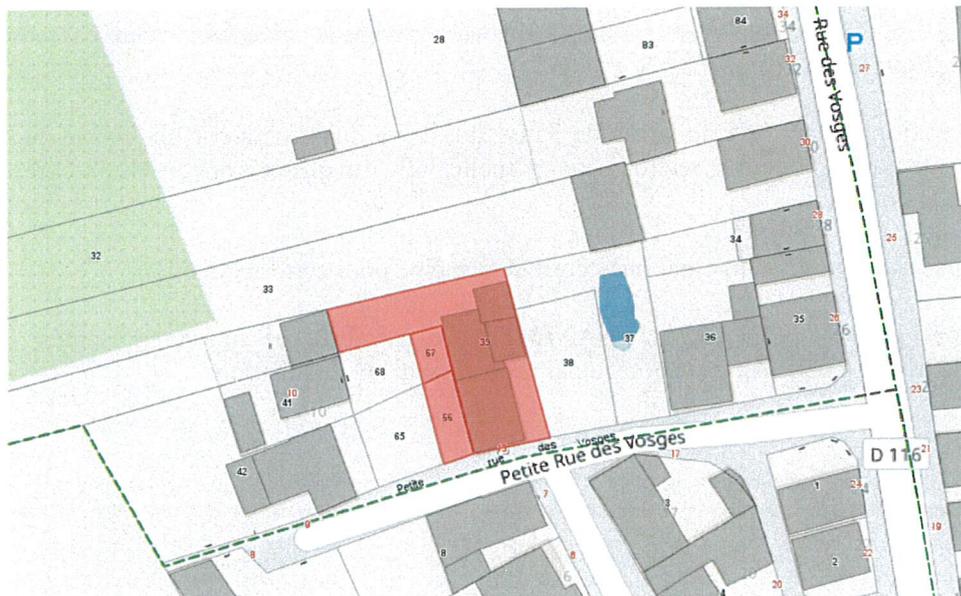


4 Rue de la Mosse

Section 11

Parcelle 85

Superficie totale : 2 a 35 ca



13 Petite Rue des Vosges

Section 3

Parcelles 39, 66/40, 67/40

Superficie totale : 3 a 53 ca

2023 – 023 Diverses informations

- **Projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif :**

Monsieur Pascal BOEHM informe l'assemblée des dernières avancées de ce projet.

- *Demandes de subventions :*

Les dernières semaines ont mobilisé les élus et agents en charge du dossier pour finaliser les dernières demandes de subventions sollicitées, y compris pour de nouvelles aides mobilisables à partir de janvier 2023. Pascal BOEHM rappelle que pour des investissements de cette ampleur, il s'agit d'optimiser toutes les sources de financements. Pour mémoire, porter un tel programme de travaux sans cofinancement n'est pas possible pour une commune de la taille de Dettwiller Rosenwiller ; par ailleurs, ne pas obtenir un maximum de financements, c'est priver la commune de moyens d'agir à l'avenir sur d'autres projets très attendus et à déployer dans les prochaines années.

Le Fonds Vert, dispositif porté par l'État et mis en place en 2023 pour accélérer la transition écologique des territoires, est susceptible d'être mobilisé sur ce projet, notamment sous l'axe 1 : « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

Ce fonds est ouvert aux candidatures depuis fin janvier 2023.

Il est prévu que la commune dépose un dossier de demande de subvention au titre de cette nouvelle aide.

Une réunion de travail s'est par ailleurs tenue la semaine passée avec plusieurs représentants de la Région Grand Est pour différentes demandes de subventions qui ont été engagées et qui sont en cours d'instruction.

L'objectif en termes de temporalité est de signer les marchés dès le retour des accusés de réception de ces nombreuses demandes.

Deux nouveaux dossiers de demande de subventions ont été par ailleurs déposés pour 2023 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire ajoute qu'il est optimiste sur le taux d'accompagnement et de subventions qui devraient être obtenues.

Cela permettra à la commune de conserver une marge financière pour l'accomplissement d'autres objectifs, tels que le pôle scolaire et différents projets en attente.

- *Démarrage des travaux :*

Monsieur Pascal BOEHM annonce que les travaux devraient débuter dans la semaine du 03 avril 2023. L'enveloppe du bâtiment (parois, serrurerie, toiture, ...) fera l'objet de la première partie du chantier, et ce afin de rendre le gymnase (non achevé sur l'ensemble des équipements) au plus vite à ses usagers.

Il devrait être possible d'y pratiquer des activités sportives dans un espace uniquement clos et couvert aux alentours de la rentrée de septembre 2023, le chantier finalisé étant attendu quant à lui pour septembre / octobre 2024.

- **Collège Tomi Ungerer :**

Suite du dernier conseil d'administration du collège, Monsieur Pascal BOEHM informe l'assemblée de quelques éléments clés. Suite à la rentrée scolaire de septembre 2023, le nombre d'élèves inscrits est estimé à 260.

Selon Madame la Principale, cette dynamique positive est rendue possible grâce à l'ouverture l'année dernière d'une classe bilingue. Le nombre de classes est passé de huit à dix en l'espace de deux ans.

Des travaux doivent par ailleurs démarrer au collège en avril 2023 ; ils se dérouleront dans le même temps que ceux du Complexe Sportif.

Monsieur Steve WOLFFER entre en séance du Conseil Municipal.

- **Marché hebdomadaire :**

Monsieur le Maire informe les élu(e)s qu'un différend récent entre une commerçante locale exposante au marché hebdomadaire et un autre exposant s'est retrouvé sur les réseaux sociaux et a amené la commerçante à ne plus vouloir participer au marché local.

Les organisateurs de cet événement hebdomadaire ont cherché à calmer la situation en invitant la commerçante en Mairie pour trouver une solution à ce différend.

Les élu(e)s en charge du marché font savoir à l'assistance que le nécessaire a été fait pour un retour à l'apaisement.

- **Travaux de voirie :**

Monsieur le Maire annonce qu'une rencontre avec des agents de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) s'est tenue en Mairie le 08 février au matin.

Deux importants chantiers sont en passe d'être lancés :

- sur la D521 (rue de Saverne) : gravillonnage, durant la période estivale,
- sur la D112 (rue de la Mossel) : enrobés, ouvrage d'art, trottoirs. La largeur de la chaussée sera réduite au niveau du pont de la Mosselbach. Les agents de la CeA ont donc proposé d'élargir le trottoir pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite et de créer une écluse centrale avec un sens prioritaire.

- **Suite de l'affaire PHILLIPS :**

Monsieur le Maire informe les élu(e)s des suites de cette affaire.

Monsieur PHILLIPS a déposé un permis de construire, accordé en 2013.

À la suite d'un contrôle effectué par les services de l'État, des infractions au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été constatées. Un procès-verbal a été dressé.

Lors de la première comparution, Monsieur PHILLIPS a été condamné. Il a toutefois interjeté appel et a été relaxé.

- **Acquisition de la maison de la famille SOMME :**

Monsieur le Maire rappelle que la décision a été prise au printemps dernier d'acquérir cette maison située au 11, rue de la Gare afin de reconvertir le site en un square paysager en face de l'escalier de la rue des Bouchers. Cette placette comportera des espaces paysagers et ombragés, ainsi que quelques places de stationnement supplémentaires au droit des commerces présents au cœur de la commune.

L'acquisition se fera très prochainement.

Les héritiers et vendeurs de la maison souhaiteraient que l'abreuvoir installé sur le site soit conservé et intégré dans le projet d'espace vert de la commune ; il est envisagé de donner suite à cette demande qui abonde l'approche qualitative de l'aménagement.

Monsieur Alfred KLEITZ ajoute que le travail sur l'implantation des Stolpersteine est en cours.

- **Grèves :**

Monsieur Pascal BOEHM tient à remercier pour leur implication les quatre ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) pour leur disponibilité et leur réactivité lors des récentes journées de grève.

Pour rappel, le législateur a prévu qu'un taux d'absentéisme des enseignants supérieur à 25% entraîne pour la commune l'obligation d'assurer un service minimum d'accueil.

- **Reconversion du site de l'usine SCHIRM :**

Monsieur Pascal BOEHM annonce que le travail de faisabilité dans le cadre de la stratégie des équipements publics se poursuit avec l'Établissement Public Foncier (EPF) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE).

La deuxième vague d'étude et d'analyse est actuellement menée par les prestataires de l'EPF, afin de s'assurer que rien sur ce site ne s'oppose à la future affectation envisagée par la commune.

L'objectif est d'avoir les idées claires et d'arriver à un état des lieux exhaustif sur les interventions à mener avant même l'acquisition, afin de mettre le site en état d'accueillir les équipements publics aujourd'hui envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 08 février 2023

La secrétaire,
Boutheïna MZIOU



Le Maire,
Claude ZIMMERMANN



